AR Prefecture

024-200040400-20230131-2023_04-DE
Reçu le 08/02/2023

2023/04 du 31/01/2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 31 janvier 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de saint Paul de Lizonne sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 24 janvier 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	49	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuill – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier - Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Thomas Bernard (Commune de Chapdeuil)
Titulaires absents	9	Lisa Boyer – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Dominique Caillou – Pierre Guigné – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand
Procurations	5	Philippe Boismoreau à Yves Mahaud Joël Constant à Bruno Limerat Dominique Caillou à Nicolas Platon Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Denis Ferrand à Pierre Janaillac

AR Prefecture

024-200040400-20230131-2023_04-DE
Reçu le 08/02/2023

DELIBERATION N° 2023 / 04 : (Code Nomenclature /7.10)
DATE : 31 janvier 2023
RAPPORTEUR : Jean-Marcel BEAU
OBJET : Ouverture de crédits budgétaires en section d'investissement sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2023

Il est proposé à l'organe délibérant d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors reste à réaliser, ce qui représente un total possible d'ouverture de 824 329.00 €.

Il est ici proposé de n'ouvrir que les sommes nécessaires pour prévoir des crédits en cas de nécessité pour les opérations ci-dessous soit au total la somme de 389 050.62 €.

Il est à préciser que ces dépenses seront reprises au budget 2023 lors de son adoption.
Vu l'article L1612-I du code général des collectivités territoriales,
Considérant que le budget de la collectivité n'a pas été voté avant le 1er janvier 2023,

Il est proposé au conseil communautaire de faire application de l'article susvisé à hauteur maximale de 25 % de la prévision budgétaire 2022 (hors remboursement de la dette et reste à réaliser) avec la répartition suivante :

BUDGET PRINCIPAL		
CHAPITRES	**CREDITS OUVERTS AU BP 2022**	**OUVERTURE DE CREDITS 2023**
21 – immobilisations corporelles	**1 958 392.00 €**	**489 598.00 €**
Opération 10 « Acquisition matériel informatique serv adm »		**786.26 €**
Opération 11 « Matériels/Mobiliers divers écoles »		**5 842.58 €**
Opération 19 « Acquisition Mat Atelier CCPR »		**678.74 €**
Opération 33 « Acquisition Matériel Voirie »		**197 604.00 €**
Opération 67 « Verger pédagogique Villetoureix »		**10 998.00 €**
Opération 69 « AAP NATURE ET TRANSITIONS »		**11 100.00 €**
Besoin total chap.21		**227 009,58 €**
23 – immobilisations corporelles	**776 669.00 €**	**194 167.00 €**
Opération 12 « Bâtiment piscine »		**162 041.04 €**
Besoin total chap.23		**162 041.04 €**

AR Prefecture

024-200040400-20230131-2023_04-DE
Reçu le 08/02/2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré autorise le Président, jusqu'à l'adoption du budget principal 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives aux opérations d'investissement citées ci-dessus.

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 55
Votes contre :0
Abstentions :0

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Signé électroniquement le 07/02/2023 à 18:26
par Didier BAZINET

Le secrétaire de séance du 31 janvier 2023
Jean-Marcel Beau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC